



Injonction sous astreinte dépôt de comptes annuels

Par **yaudren**, le **16/09/2009** à **18:40**

Bonjour,

J'ai écrit à deux reprises(en recommandé avec accusé de réception)au tribunal de commerce de La Réunion,en demandant au président d'enjoindre sous astreinte le dépôt des comptes annuels de deux sociétés(dont je suis actionnaire).Le premier envoi date de janvier 2009,le deuxième de mai 2009,depuis je n'ai aucune nouvelle du tribunal.Que puis je faire?

Merçi d'avance.